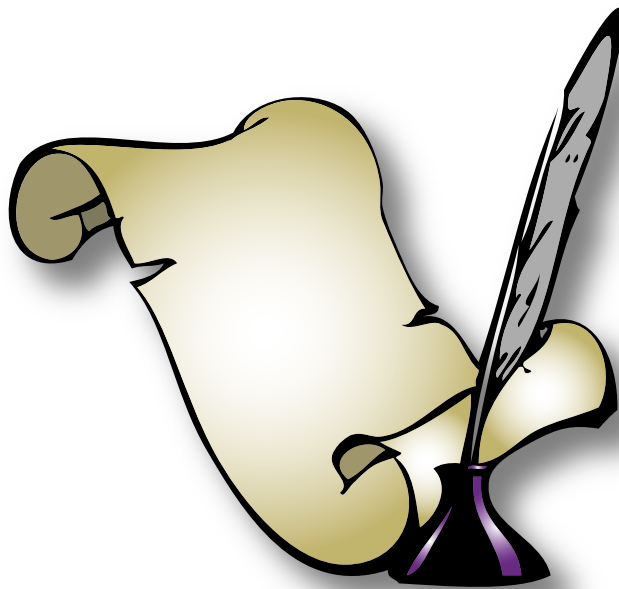




Prévention de l'illettrisme: collèges « dynamique lecture »

Inscrit dans le plan académique de lutte contre la difficulté scolaire, le dispositif collège « dynamique lecture » participe d'une mobilisation collective engagée au sein de l'académie afin de contribuer à prévenir l'illettrisme.



L'école a une place essentielle dans la prévention de l'illettrisme

Lire, écrire, compter constituent le fondement de tous les autres apprentissages réalisés tout au long de la scolarité obligatoire. A l'heure de la mise en œuvre du socle commun dont les connaissances et les compétences doivent être acquises par chacun de nos élèves, la maîtrise de la langue française orale et écrite, comme la maîtrise des principaux éléments des mathématiques, apparaît comme la priorité absolue de toutes les politiques éducatives. Cependant, malgré l'engagement de chacun et les efforts réalisés tant dans les écoles que les collèges, une part significative de nos élèves entre en classe de sixième avec des compétences de lecteur encore fragiles ou insuffisantes et certains quittent le système scolaire avec des acquisitions de base non stabilisées qui se délitéront petit à petit, faute de mobilisation régulière.

Apprendre à tous à lire, écrire

L'objectif premier de la scolarité obligatoire est de faire acquérir à tous nos élèves la capacité de lire et de comprendre ce qu'ils lisent. Les mécanismes de lecture doivent faire l'objet d'un travail continu de l'école primaire au collège pour automatiser l'identification des mots, essentielle pour une lecture fluide et fiable. Processus complexe, la compréhension de l'écrit nécessite, au-delà du prélèvement d'informations explicites, de relier entre elles les informations données dans le texte et de déduire les informations implicites. Enfin, les capacités de lecture se construisent en interaction avec la production d'écrits, apprendre à lire nécessite de travailler très fréquemment la production de texte et réciproquement.

Cette construction progressive et continue des compétences de lecteur exige que les professeurs de collège, toutes disciplines confondues, s'impliquent dans la construction et la stabilisation de ces capacités, ainsi que dans le développement des pratiques de lecture et d'écriture de leurs élèves. Au-delà, il convient de rendre intelligible ce qu'est le travail du lecteur, de conduire les élèves à développer des stratégies de lecture adaptées aux écrits proposés, de multiplier les situations d'expression et de communication, orales et écrites, et plus généralement d'inciter les élèves à lire, écrire et à mettre en lien leurs lectures.

Ne laisser personne au bord du chemin

Certains élèves arrivent au collège en n'ayant pas fini d'apprendre à lire, une autre part débute sa scolarité secondaire avec des acquisitions fragiles, d'une efficacité variable selon les contextes ; certains élèves rencontrant des difficultés persistantes dans la construction d'une lecture fluide restent des lecteurs précaires, tandis que d'autres sont des lecteurs autonomes. Il est donc essentiel d'une part de poursuivre les apprentissages de base du lire et écrire, tant au sein des enseignements quotidiens que dans des actions ciblées en prise avec les besoins de chacun et d'autre part de mettre en œuvre quotidiennement des situations de lecture, d'écriture, adaptées et ambitieuses, permettant à chacun de mobiliser et de consolider ses compétences, tant dans des situations de réception que de production. Ce faisant, il s'agit de mobiliser l'ensemble de la communauté éducative autour d'un objectif simple mais exigeant :

pas un élève ne doit quitter le collège sans savoir lire, ni écrire !

Une mobilisation académique, départementale et locale

Préoccupation nationale, la prévention et la lutte contre l'illettrisme constituent aujourd'hui un impératif majeur. La maîtrise des fondamentaux, à l'école et au-delà, conditionne en grande partie la poursuite des études, l'intégration sociale, l'insertion professionnelle, la construction de l'autonomie. Il s'agit d'engager, dès l'école primaire, puis au collège, mais aussi au-delà, notamment au lycée professionnel, la prévention de l'illettrisme en structurant les acquis fondamentaux du lire/écrire et de prévenir le décrochage en assurant aux élèves les acquis dont ils auront besoin pour réussir leur insertion professionnelle.

Si l'école a une responsabilité particulière pour prévenir l'illettrisme tout au long de la scolarité obligatoire, elle n'est pas pour autant isolée dans cette mission ; son action converge, en effet, avec celle des autres services publics, des collectivités territoriales, des associations, des fondations, de l'ensemble du corps social... La dynamique portée par le dispositif collèges « dynamique lecture » s'inscrit dans la mobilisation engagée dans le cadre du projet académique ; elle est relayée et déclinée au niveau départemental et doit pouvoir se traduire par une dynamique locale au sein de chaque établissement mobilisant la communauté éducative dans son ensemble.

I - La Démarche

- ▶ Démarche de mobilisation collective, le dispositif collèges « dynamique lecture » est destiné à optimiser les enseignements conduits et à développer les pratiques de lecture ; il est proposé à tous les établissements. Il appartient à chaque collège de s'inscrire dans ce dispositif, en mettant en œuvre une politique pédagogique et éducative de promotion de la lecture, en fonction de ses besoins et de son projet.
- ▶ Le cahier des charges académique, présenté ci-après, constitue le cadre de référence assurant la cohérence d'ensemble des actions engagées. Il se compose d'intentions générales et d'objectifs communs à tous les établissements participants. Chaque établissement qui s'engage dans le dispositif collège « dynamique lecture » s'engage à inscrire son action en cohérence avec les objectifs du cahier des charges.
- ▶ Des pistes sont proposées, des outils seront mis à disposition des collèges participants, qu'il appartiendra à chacun de décliner, d'enrichir, d'adapter et d'inscrire dans la dynamique locale. La mise en œuvre des pistes proposées gagnera bien entendu, à prendre en compte ce qui se fait déjà dans chaque établissement en fonction de la réalité et des ressources de l'établissement.

II - Le cahier des charges

Considérant :

- ▶ Que tous les collégiens nécessitent à un degré variable, selon leurs acquisitions précédentes et leurs besoins spécifiques, de poursuivre l'apprentissage du lire, écrire jusqu'à la stabilisation et l'automatisation des compétences de base.
- ▶ Que dire, écouter, lire et écrire constituent des activités langagières qui participent de la maîtrise de la langue française en tant que langue vivante.
- ▶ Que l'apprentissage du lire/écrire est fortement lié aux pratiques de lecture/écriture tant dans le domaine scolaire que personnel.
- ▶ Que si les professeurs de lettres et les professeurs documentalistes ont une responsabilité spécifique dans l'apprentissage et le développement des pratiques de lecture, tous les professeurs et les éducateurs de l'établissement, ainsi que l'ensemble de la communauté éducative, sont concernés par la maîtrise de la langue et la prévention de l'illettrisme.
- ▶ Que l'essentiel se joue au quotidien dans la classe et que la mise en œuvre des différents dispositifs d'aide ne saurait se substituer à la nécessaire prise en compte des besoins de chacun dans l'ordinaire de la classe.

Les établissements entrant dans le dispositif collège « dynamique lecture » s'engagent à faire le nécessaire pour :

- ▶ Assurer l'acquisition, la consolidation et la stabilisation des acquis nécessaires à une lecture fluide, fiable, adaptée, efficace pour tous les élèves en mettant en œuvre les situations d'apprentissage, d'entraînement et d'automatisation, au quotidien dans la classe, au CDI, ainsi que lors des actions d'aide et d'accompagnement.
- ▶ Prendre en compte les « lecteurs précaires », d'une part en analysant la nature de leurs besoins, qu'ils relèvent des troubles spécifiques de l'apprentissage, d'une faible maîtrise ou d'une pratique restreinte de la langue française, et d'autre part en procédant aux adaptations pédagogiques nécessaires en classe, au quotidien et lors d'actions ciblées.
- ▶ Accroître les temps et diversifier les pratiques de lecture, écriture, tant dans le domaine des lectures scolaires que dans le domaine des lectures personnelles. Il s'agit de développer et d'optimiser le temps consacré aux lectures prescrites et de contribuer au « goût de lire », à partir d'activités de lectures partagées et de lectures personnelles. Réconcilier lecture scolaire et plaisir de lire constitue un objectif essentiel pour créer le « désir de lire ».
- ▶ Engager une politique lecture/écriture sur l'établissement, mobilisant l'ensemble des personnels enseignants et éducatifs, afin d'assurer la convergence de l'action de tous. Cette politique d'ensemble doit permettre d'une part d'interroger le fonctionnement de l'établissement sur le temps scolaire (Quelles exigences communes ? Quelle cohérence de l'action de chacun ?..) et d'autre part d'assurer la mise en synergie de l'action des partenaires en articulant temps scolaire / temps périscolaire / temps extrascolaire (projets avec les structures culturelles de proximité - intervention d'associations en périscolaire).
- ▶ Faire du collège un lieu de ressources pour les familles, dans l'esprit de la mallette des parents. Au-delà, il s'agit que l'établissement puisse pleinement contribuer à la prévention et à la lutte contre l'illettrisme en inscrivant son action dans les politiques éducatives menées au sein du territoire concerné.

III - La mise en oeuvre

Les établissements intéressés seront réunis courant septembre pour une présentation détaillée du dispositif et des pistes d'action possibles. A l'issue, les établissements volontaires pour s'inscrire dans cette dynamique se feront connaître. Il appartiendra aux chefs d'établissements d'engager leur collègue sur la base d'un accord consensuel des équipes pédagogiques et éducatives et d'inscrire cette « politique lecture » dans la dynamique du projet d'établissement.

Des « actions phares » seront organisées durant l'année 2011-2012 pour soutenir les dynamiques locales et constituer des temps forts, tant au plan des établissements qu'aux niveaux départemental et académique :

- ▶ Un livre de Noël sera offert à tous les élèves de sixième avec une incitation à la lecture personnelle ; des pistes d'exploitation seront proposées, sans confusion avec les activités scolaires.
- ▶ Un festival « le printemps des lecteurs » sera organisé afin de valoriser le travail réalisé et soutenir les dynamiques locales.
- ▶ Un regroupement départemental sera organisé en cours d'année afin de faire le point sur la dynamique engagée et ses effets.
- ▶ Un cycle des mercredis de Créteil sera consacré à la prévention de l'illettrisme.

Un accompagnement spécifique sera organisé, des formations ciblées seront proposées, des outils seront réalisés à destination et avec les équipes engagées :

- ▶ Des outils pour un « autodiagnostic » seront proposés aux équipes de direction, avec un accompagnement possible par les corps d'inspection selon les demandes.

- ▶ Les PPRE passerelles feront l'objet d'un travail spécifique en lien avec le premier degré.
- ▶ L'exploitation des deux heures d'accompagnement personnalisé en sixième fera l'objet de propositions d'activités ciblées sur la maîtrise de la langue.
- ▶ Les professeurs bénéficieront d'apports spécifiques sur l'apprentissage du lire/écrire, les professeurs documentalistes seront mobilisés et accompagnés pour promouvoir le rôle du CDI et développer les pratiques de lecture.
- ▶ Un annuaire des ressources sera constitué, il recensera les associations partenaires de la lutte contre l'illettrisme et indiquera des pistes possibles pour subventionner les projets engagés.
- ▶ Un forum des pratiques permettra aux collèges participants de mutualiser leurs réflexions et de mettre en commun les actions engagées.
- ▶ Des formations seront organisées en direction des professeurs et des équipes de direction sur l'analyse des difficultés de lecture et les stratégies de réponse.
- ▶ la DAAC accompagnera spécifiquement les établissements engagés dans la réalisation de projets culturels en lien avec la prévention de l'illettrisme (conteurs, écrivains, mise en voix de textes littéraires...).
- ▶ L'utilisation des TICE comme outil d'apprentissage et comme support de lecture fera l'objet d'un travail spécifique débouchant sur des propositions d'activités au sein des établissements.
- ▶ Les établissements souhaitant s'engager dans une dynamique d'expérimentation et d'innovation, notamment dans le cadre de l'article 34, seront spécifiquement accompagnés, par la MAPIE et les corps d'inspection.

Contacts

Précisions sur le dispositif :

- ▶ Dominique ROURE – IA IPR EVS
Correspondant académique prévention de l'illettrisme
dominique.roure@ac-creteil.fr

Précisions sur l'expérimentation :

- ▶ Christine Moulin – IA IPR - Responsable de la MAPIE
christine.moulin2@ac-creteil.fr

Précisions sur les actions culturelles

- ▶ Martine Prouillac – IA IPR - DAAC
ce.daac@ac-creteil.fr

Précisions sur l'accompagnement des professeurs :

- ▶ Martine Amiot – doyenne des IA IPR
martine.amiot@ac-creteil.fr
- ▶ Isabelle Nauche – IA IPR de lettres
isabelle.nauche@ac-creteil.fr
- ▶ Valérie Frydman - IA IPR de lettres
valerie.frydman@ac-creteil.fr
- ▶ Philippe Ampilhac - IA IPR EVS
philippe.ampilhac@ac-creteil.fr